

Le cultivateur n'hésitera plus ; il aura confiance dans les intelligences directrices, chargées de le guider par l'importance des primes offertes, toujours en rapport avec l'importance de l'objet primé et dès lors, tous nous avancerons d'un pas sûr et régulier vers un but commun. Le moyen d'arriver là c'est de trancher la question en établissant une nouvelle liste de prix basés sur le fait incontestable des aptitudes spéciales. Telle aptitude convient mieux au besoin du pays, eh bien ! telle aptitude sera favorisée plus spécialement par le pays. Pour ne parler que de l'espèce bovine, j'ai cru pouvoir établir en son lieu, après une étude de nos besoins au point de vue de la culture, des débouchés, des capitaux et du climat, que le type laitier devait être plus spécialement encouragé, pour être conséquent avec le principe émis plus haut. Aujourd'hui trois races de bétail spécialement aptes à l'élevage, les Durhams, Herefords et Devons trouvent dans nos concours des primes d'encouragement pour chacune d'elles séparément ; tandis que le type laitier, de beaucoup mieux adapté aux besoins du pays, n'est primé que dans la race Ayrshire seule. En un mot dans ce dernier cas, alors que l'importance relative est comme un est à trois, l'encouragement est comme trois est à un.

Voilà un contre sens regrettable que l'on doit s'efforcer de faire disparaître. Pour moi il n'y a pas de races, il n'y a que des aptitudes, et lorsque plusieurs races ont la même aptitude, elle doivent concourir ensemble, de manière à ce que le public puisse juger de leur valeur comparative. Si le Devon vaut moins que le Durham, pourquoi favoriserait-on sa multiplication, et vice-versa ? Je conçois qu'en Angleterre, où ces races sont répandues en grand nombre, chacune dans sa localité, il y ait impossibilité à rayer toutes ces races pour n'en adopter qu'une seule, dans chaque aptitude ; outre que les conditions de culture et de débouché s'y opposent, la question argent n'est pas une objection moindre. Mais ici, où le pur sang n'est pas généralement possible, où les races perfectionnées ne sont importées que dans le but d'améliorer par *croisements* les races indigènes, je soutiens que le type le plus amélioré sera celui qui conviendra le mieux à nos besoins, parce que la perfection des croisés sera toujours proportionnelle à la perfection des types améliorateurs, ayant servi au croisement. C'est donc retarder notre progrès que de favoriser dans les Devons et les Herefords des races moins aptes que le Durham à l'amélioration de notre bétail dans le sens de la viande.

Ces remarques sont également vraies pour toutes les autres espèces, et ce principe m'a servi de guide dans l'établissement de la liste des prix, tels que j'ai l'honneur de la soumettre à cette Chambre, comme corollaire de mon travail. On verra que pour toutes les espèces je propose des catégories distinctes d'animaux importés, d'animaux nés d'ascendants importés, enfin de croisés. Toujours en classant ensemble les animaux améliorés dans le sens d'une même aptitude quel que soit la race.

Pour l'espèce Bovine, on verra que je n'admets que deux sections pour les animaux importés. Taureau de 25 mois et au dessus. Vaches de 3 ans et au dessus. Pour les animaux nés et élevés en Canada, 5 Sections. Taureau de 18 mois et au dessus, de 3 ans et au dessus.